

stop à la casse du médico social !!!

LES CONGÉS PAYÉS ON LES A ARRACHÉS PAR LA LUTTE SYNDICALE ! :

- 👉 En 1936, grève massive avec la CGT, on gagne 2 semaines de congés payés !
- 👉 En 1956, la 3^{ème} semaine de congés est conquise !
- 👉 En 1969, la 4^{ème} semaine de congés est conquise !
- 👉 En 1982, on remporte grâce à la mobilisation la 5^{ème} semaine de congés payés !

Au CHM,

la charte du temps de travail est claire
(Tome 1 page 13 et 51 preuves à l'appui !!!)

**En été, c'est 3 semaines de congés
consécutives entre le 15/06 et le
15/09 sauf contrainte impérative
qui obligerait à 2 semaines + 1 sur la
même période.**

Et davantage quand c'est possible !!!

ON TRIME ASSEZ TOUTE L'ANNÉE



Ne pas jeter sur la voie publique 07/05/2025

**TRAVAILLER PLUS DE DEUX
WEEK-ENDS COMPLETS D'AFFILÉE
EST ILLÉGAL**

**PLUS DE 48H / 7 JOURS
(HEURES SUP COMPRISES)
C'EST ILLÉGAL**

**MOINS DE 12 HEURES DE COUPURE
ENTRE 2 AMPLITUDES EST ILLÉGAL AU
CHM**

**UN REPOS SEC C'EST AU MINIMUM
36 HEURES DE COUPURE !**

**ENCHAINER UN APRÈS MIDI – REPOS SEC ET MATIN TEL QUEL EST
ILLÉGAL !**

Le CHM doit recruter à la hauteur des besoins pour nous permettre de
nous reposer, de passer du temps en famille
tout en garantissant le respect des droits des collègues qui bossent !!!

Attention, pour les enfants des personnels qui souhaitent travailler cet été au
CHM, la date limite des candidatures a été fixée au 20 mai par la DRH !

Soyez réactifs (voir le verso) !!!

Pour ceux qui ne l'auraient pas vu passer...

Vos enfants sont à la recherche d'un Job d'été ?

Les enfants des personnels du CHM intéressés et ayant atteint l'âge de 18 ans, sont invités à nous faire parvenir une candidature, précisant leur période de disponibilité, les études en cours ainsi que les centres d'intérêts, qualités et compétences.

Le service RH :

- Recense les postes à remplacer dans les différents services et unités
- Centralise les candidatures qui seront proposées aux responsables des services avant le 1er juin



Centre
Hospitalier
de Montfavet

Recrute pour Juillet et Aout 2025

Envoyer CV et lettre de Motivation précisant vos dates de disponibilités
par mail : drh@ch-montfavet.fr

Date limite de réception des candidatures
Le 20 mai 2025.



Logistique

**ET LES
SERVICES
AMINISTRATIFS
, DE SOINS ET
DU MÉDICO-
SOC ?**



Restauration



Bio-nettoyage



Lingerie



Transport

PAS TOUCHE À MES CONGÉS PAYÉS !!!



LES CONGÉS PAYÉS ON LES A ARRACHÉS PAR LA LUTTE SYNDICALE ! :

- 👉 En 1936, grève massive avec la CGT, on gagne 2 semaines de congés payés !
- 👉 En 1956, la 3^{ème} semaine de congés est conquise !
- 👉 En 1969, la 4^{ème} semaine de congés est conquise !
- 👉 En 1982, on remporte grâce à la mobilisation la 5^{ème} semaine de congés payés !

Au CHM,

ON TRIME ASSEZ TOUTE L'ANNÉE

la charte du temps de travail est claire
(Tome 1 page 13 et 51 preuves à l'appui !!!)

**En été, c'est 3 semaines de congés
consécutives entre le 15/06 et le
15/09 sauf contrainte impérative
qui obligerait à 2 semaines + 1 sur la
même période.**

Et davantage quand c'est possible !!!



Ne pas jeter sur la voie publique 07/05/2025

**PLUS DE 48H / 7 JOURS
(HEURES SUP COMPRISES)
C'EST ILLÉGAL**

**TRAVAILLER PLUS DE DEUX
WEEK-ENDS COMPLETS D'AFFILÉE
EST ILLÉGAL**

**MOINS DE 12 HEURES DE COUPURE
ENTRE 2 AMPLITUDES EST ILLÉGAL AU
CHM**

**UN REPOS SEC C'EST AU MINIMUM
36 HEURES DE COUPURE !**

**ENCHAINER UN APRÈS MIDI – REPOS SEC ET MATIN TEL QUEL EST
ILLÉGAL !**

Le CHM doit recruter à la hauteur des besoins pour nous permettre de
nous reposer, de passer du temps en famille
tout en garantissant le respect des droits des collègues qui bossent !!!

Attention, pour les enfants des personnels qui souhaitent travailler cet été au
CHM, la date limite des candidatures a été fixée au 20 mai par la DRH !
Soyez réactifs (voir le verso) !!!

Pour ceux qui ne l'auraient pas vu passer...

Vos enfants sont à la recherche d'un Job d'été ?

Les enfants des personnels du CHM intéressés et ayant atteint l'âge de 18 ans, sont invités à nous faire parvenir une candidature, précisant leur période de disponibilité, les études en cours ainsi que les centres d'intérêts, qualités et compétences.

Le service RH :

- Recense les postes à remplacer dans les différents services et unités
- Centralise les candidatures qui seront proposées aux responsables des services avant le 1er juin



Centre
Hospitalier
de Montfavet

Recrute pour Juillet et Aout 2025

Envoyer CV et lettre de Motivation précisant vos dates de disponibilités
par mail : drh@ch-montfavet.fr

Date limite de réception des candidatures
Le 20 mai 2025.



Logistique

**ET LES
SERVICES
AMINISTRATIFS
, DE SOINS ET
DU MÉDICO-
SOC ?**



Restauration



Bio-nettoyage



Lingerie



Transport